

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 17 juin 2022

Etaient présents: Marc PERRIN, maire, Anne-Sophie AUROUSSEAU, François BREUGNOT, Marc DANGUIS, Danièle JEANGUYOT, Thérèse PERRARD, Philippe PERRUCHET, Grégory SIROU.

Excusé : Denis LAUFÉRON

I / PETIT LOGEMENT GENDARMERIE

M. le Maire présente les devis pour les travaux de réhabilitation du logement :

- Menuiserie : 2 892.81 € TTC
 - Plâtrerie- Peinture : 3 836.38 € TTC
 - Electricité : 3 249.91 € TTC
 - Réfection des sols : 4 257.77 € TTC
- Soit un total de 14 236.87 € TTC

Le conseil donne un accord de principe sur les travaux mais sollicite le Maire afin d'obtenir une réactualisation des devis, certains ayant plus de trois mois.

II / TRAVAUX DE VOIRIE 2022

M. le maire présente au conseil une convention de gestion dans laquelle la Communauté de Communes Morvan Sommets Grands Lacs confie à la commune la gestion de ses travaux de voirie pour l'année 2022, convention réalisée pour quatre communes : Blismes, Montigny-en-Morvan, Ouroux et Saint-Péreuse.

Les travaux 2022 concerneront la réfection de la route de Vaumery pour 20 911.34 € TTC et la partie reliant la Place à la Cour de Mme Gaubier pour 13 391.21 € TTC.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention.

III / DOSSIER DE SURENDETTEMENT M. RAJON Jean-Paul

M. le Maire porte à la connaissance du conseil la décision de la commission de surendettement des particuliers de la Nièvre, concernant M. Rajon Jean-Paul, locataire d'un logement à l'Ancienne Gendarmerie entre le 1^{er} septembre 2015 et le 30 septembre 2018. Ce document mentionne que toutes les dettes antérieures au 25 avril 2019 sont effacées.

M. Rajon restait redevable d'une somme de 1 763.61 € sur le budget principal (loyers impayés) et d'une somme de 132.20 € (redevance assainissement) sur le budget annexe assainissement.

Par conséquent, le conseil délibère pour régulariser la situation comptable.

IV / ACHAT BROYEUR ACCOTEMENTS

En commun avec la commune de Dun-sur-Grandry, il est proposé l'achat d'un broyeur d'accotements.

Deux devis sont proposés :

Ets Buchez pour 5 900 € HT

Ets Malécot Poirier : 5 700 € HT

Le conseil donne son accord de principe pour l'achat de ce matériel, qui sera choisi après étude des capacités techniques.

V/ PUBLICITE DES ACTES ADMINISTRATIFS

A compter du 1^{er} juillet 2022, les règles d'entrée en vigueur des actes pris par les communes sont modifiés par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. Si ces nouveaux textes ne réforment pas les principes habituels en la matière, ils généralisent la publication sur internet sauf délibération contraire prise avant le 1^{er} juillet.

Le conseil délibère afin de poursuivre l'affichage ou la publication sur papier des actes de la commune.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

1. Suite à la demande de Mme Monate, locataire à l'Ancienne Gendarmerie, un avenant sera signé afin d'adjoindre le nom de son conjoint dans le bail.
2. Suite à la demande de M. Gilles Jeanguyot, la commune accepte l'achat de 15 à 20 T de 0/20, à charge pour lui d'effectuer le transport et de réaliser les travaux sur le chemin rural de Meuleau à Montreuilon.
3. Changement du portail de l'école : un seul devis a été fourni, deux autres sont en cours d'élaboration.
4. Dans le cadre d'un plan de soutien aux cantines scolaires, la commune de Blismes est éligible à ce programme et peut bénéficier d'une subvention pour l'achat de matériels. Il est proposé l'achat d'une armoire froide et d'un four de remise et maintien en température. Cette dépense d'environ 3000 € pourra être couverte par le montant de la subvention accordée. Un dossier sera déposé avant le 30 juin.
5. Le conseil a accepté le versement d'une subvention d'un montant de 40 € à l'association sportive du Collège St Léonard pour participer aux championnats de France UNSS d'Ultimate.

Pour extrait conforme,
Le Maire,